

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

10 octobre 2023

---

D'ORIENTATION ET DE PROGRAMMATION DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE 2023-2027 -  
(N° 1706)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N° 8

présenté par  
le Gouvernement

-----

**ARTICLE 29**

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« VIII. – Les V à IX de l'article 26 *bis* entrent en vigueur à une date fixée par décret en Conseil d'État, et au plus tard le 31 décembre 2025. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement de coordination précise que les dispositions de coordination tirant les conséquences du projet de loi organique relatif à l'ouverture, à la modernisation et à la responsabilité du corps judiciaire en ce qu'il modifie la hiérarchie judiciaire en supprimant les emplois placés hors hiérarchie et en créant un troisième grade, entreront en vigueur à la date d'entrée en vigueur dudit projet de loi organique.